



**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**Du mercredi 5 octobre 2016**

La séance du Conseil d'Administration de la régie des eaux de Venelles s'est ouverte le mercredi 5 octobre 2016 à 18 heures 30, sous la Présidence de Monsieur le Président du Conseil d'Administration, Alain QUARANTA, en l'Hôtel de Ville de Venelles.

- **Etaient présents à cette réunion** : Alain QUARANTA, François LANGLET, Marie SEDANO, Françoise WELLER, David THUILLIER, Eric PAILLART, Jean Marc MANZON, Pierre ROUSSET, Patrick HUMBERT

- **Pouvoirs** : **DE** : Philippe DOREY                      **A** : Alain QUARANTA  
                  **DE** : Alain SAUCOURT                      **A** : Patrick HUMBERT

- **Etait absent** : Jean Louis MARTINEZ

\*  
\*                      \*

Monsieur Alain QUARANTA déclare la séance ouverte. Il constate que 9 administrateurs sur 12 sont présents. Le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer. Monsieur Alain QUARANTA déclare que le Conseil d'Administration est réuni pour statuer sur l'ordre du jour suivant :

**I : DELIBERATIONS**

**Travaux d'urgence de renouvellement des 3 filtres à sable de la station de filtration des Plaines**

**II : QUESTIONS DIVERSES**

-----

Monsieur Alain QUARANTA propose Monsieur David THUILLIER comme secrétaire de séance.

Monsieur David THUILLIER, qui accepte d'être secrétaire de séance, est élu à l'unanimité.

## **I : DELIBERATIONS**

### **Travaux d'urgence de renouvellement des 3 filtres à sable de la station de filtration des Plaines**

*Monsieur Alain QUARANTA explique que le Conseil d'Administration a dû être réuni en urgence en raison d'un problème sur les cuves en acier des filtres à sable de la station de production d'eau potable des Plaines. Suite à une petite fuite sur l'un des filtres, des investigations ont été menées et ont mis en évidence des fissures autour de l'un des pieds supportant le filtre, une diminution de l'épaisseur de l'acier, réduite par endroits à moins de 1 cm en raison de la corrosion. Il précise que le poids d'un filtre (acier + sable + eau) est de l'ordre de 15 tonnes, supporté par trois pieds.*

*Monsieur Max BARIGUIAN précise qu'une entreprise travaille actuellement sur le renforcement des cuves pour une mise en sécurité en urgence. Cette opération qui aura duré 3 jours sera terminée demain. Il explique qu'une délibération d'urgence est nécessaire pour le remplacement des filtres car le délai d'approvisionnement de ces équipements, fabriqués uniquement sur commande, est de l'ordre de 8 à 12 semaines.*

*Monsieur Eric PAILLART demande la cause du problème identifié.*

*Monsieur Max BARIGUIAN répond que les filtres ont environ 45 ans, leur fragilisation est due au vieillissement et à la corrosion.*

*Monsieur Alain QUARANTA fait lecture de la délibération.*

*Monsieur Max BARIGUIAN expose la chronologie des événements après avoir communiqué aux administrateurs les documents reçus l'après-midi même:*

*23/09 : apparition d'une petite fuite en partie inférieure du filtre n°1*

*26/09 : intervention de l'entreprise chargée de la réparation, qui constate que les dégradations sont à un stade avancé et très préoccupant*

*27/09 : réalisation de contrôles non destructifs de trois types : par ultrasons, par magnétoscopie et par ressuage. Ces contrôles mettent en évidence que les trois filtres sont atteints, à des degrés divers. Compte tenu des délais de livraison, il est décidé de réaliser des travaux de sécurisation, par soudure d'UPN de soutien des filtres, pour un coût d'environ 8 000 € H.T., ce qui permet de sécuriser le fonctionnement pour quelques mois, en attendant la réalisation des travaux définitifs de renouvellement des filtres.*

*29/09 : réception du rapport d'expertise définitif et décision de convoquer le Conseil d'Administration en urgence.*

*Il précise que compte tenu des enjeux (sanitaires notamment) et du caractère d'urgence de la situation, le recours à une procédure de marché « classique » n'était pas envisageable en raison des délais de ce type de procédure (Avis d'Appel Public à la Concurrence, délai de remise des offres, délai d'analyse et d'attribution). Il a donc opté pour un marché de travaux sans publicité, ni mise en concurrence préalable. Cependant, pour s'assurer d'une offre concurrentielle, il a sollicité une proposition commerciale de la société MSE, en plus de celle de l'entreprise SUEZ qui est en charge de l'exploitation des installations. Il précise que les entreprises n'ont disposé que de quatre jours pour établir cette proposition qui reste une estimation. Il s'avère que c'est l'offre de MSE qui est économiquement la plus avantageuse tout en garantissant les délais de réalisations les plus courts. Il souligne la réactivité et la disponibilité de cette entreprise.*

*Monsieur Jean Marc MANZON fait remarquer que l'offre de MSE, en plus d'être économiquement la plus avantageuse et de présenter les délais les plus courts, est nettement plus détaillée et plus complète que celle de SUEZ.*

*Monsieur Alain QUARANTA précise que le poste génie civil est relativement important car le mur ouest du bâtiment, en béton armé, doit être découpé sur une dizaine de mètres de large pour permettre la manutention des filtres, puis renforcé et reconstruit.*

*Madame Marie SEDANO demande si on connaît l'entreprise MSE.*

*Monsieur Alain QUARANTA répond par l'affirmative, il précise que c'est l'entreprise qui a réalisé la nouvelle station de filtration du Parc des Sports et qu'elle avait donné entière satisfaction pour ce chantier.*

*Monsieur Pierre ROUSSET s'étonne de la convocation en urgence du Conseil d'Administration, compte tenu des devis reçus.*

*Monsieur Max BARIGUIAN lui répond que le jour de la convocation du Conseil d'Administration, nous n'avions aucun devis.*

*Monsieur Pierre ROUSSET s'étonne également du problème de corrosion, d'autant qu'aucun problème similaire n'a été signalé sur les canalisations et demande si une protection cathodique correcte est en place sur l'installation. Il suggère de vérifier que la proposition retenue ait bien prévu ce type de protection, notamment par la pose de joints diélectriques. Il précise que le revêtement époxy de la cuve permet de retarder la corrosion mais ce n'est pas cela qui protège de la corrosion.*

*Monsieur Max BARIGUIAN répond que contrairement aux canalisations qui sont en permanence en eau, les filtres sont lavés chaque semaine avec une phase de détassage à l'air et que cette alternance eau/air favorise la corrosion. Il précise que lors de la création de la régie, aucun plan ni document d'aucune sorte n'a pu être récupéré et qu'il n'est donc pas en mesure de savoir si une protection cathodique a été mise en place à l'époque. Il s'assurera auprès de l'entreprise que toutes les précautions ont été prises pour éviter ce problème.*

*Monsieur Alain QUARANTA tient à remercier Monsieur Max BARIGUIAN pour son efficacité dans la gestion de ce problème et l'assure de son soutien dans les décisions prises. Il souligne que la gestion de ce problème par un délégué comme la SAUR aurait probablement été d'attendre, sans anticiper le renouvellement des filtres. Il ajoute que compte tenu des enjeux, attendre un à deux ans le passage à la métropole pour réaliser les travaux n'était pas envisageable.*

*Monsieur Max BARIGUIAN explique que pour l'analyse des offres, il s'est attaché à regarder en priorité le délai de réalisation, de 9 semaines pour MSE contre 20 semaines pour SUEZ, plus que le coût de la prestation, mais qu'en fin de compte, l'offre présentant le meilleur délai était également la moins chère. Il précise que MSE a prévu dans son offre l'application des pénalités prévues au CCAG en cas de retard, bien qu'il ne s'agisse pas d'un marché formalisé.*

*Madame Marie SEDANO précise que bien qu'il ne s'agisse pas d'un marché formalisé, juridiquement, le contrat vaut marché, et que le CCAG s'applique donc d'office. Cependant, elle s'étonne qu'il n'y ait pas de garantie décennale sur le bâtiment et que la garantie sur les fournitures soit seulement de 12 mois.*

*Monsieur Max BARIGUIAN répond que les travaux de génie civil consistent seulement à découper le mur, l'entreprise ne touche pas aux fondations et la garantie décennale ne s'applique donc pas. Les filtres sont garantis 10 ans, seuls les fournitures annexes sont garanties 12 mois.*

*Monsieur Alain QUARANTA précise qu'il n'a aucune crainte sur le génie civil, le bâtiment étant en béton. Il ajoute qu'il avait proposé la pose de portes plutôt que de refermer le bâtiment en agglos, ce qui permettait un accès si nécessaire.*

*Monsieur François LANGLET répond que la pose de portes aurait été beaucoup plus coûteuse que de refermer en agglos.*

*Monsieur Max BARIGUIAN précise que les agglos constitueront un « mur fusible » facile à démolir si nécessaire.*

*Monsieur Alain QUARANTA demande si on profite de cette intervention pour augmenter la capacité de production de la station.*

*Monsieur Max BARIGUIAN répond par la négative, le bâtiment ne le permettant pas. Il prévoit en revanche l'ajout d'un quatrième filtre à l'horizon 2020-2025.*

*Il ajoute que les crédits pour cette intervention sont au budget et qu'aucun emprunt n'est nécessaire et que la commande sera passée dès demain.*

**La délibération est votée à l'unanimité.**

*La séance est levée à 19h15.*